



## Prix du gestionnaire de bénévoles

### *Soumettre une candidature*

#### **Prix de reconnaissance de l'action bénévole à Montréal**

Le CABM souhaite remettre chaque année, à compter d'avril 2018, des prix de reconnaissance de l'action bénévole. Cette reconnaissance a pour but de souligner et de mettre en valeur les meilleures pratiques, les nouvelles tendances et les contributions innovantes à l'action bénévole de divers acteurs montréalais.

Ce guide vous aidera à préparer la mise en candidature pour le Prix du gestionnaire de bénévoles. ***Veillez noter que dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.***

#### **Critères de soumission et processus d'évaluation généraux**

##### **Critères de soumission**

- Le candidat doit avoir exercé la ou les activités d'action bénévole pour lesquels il est mis en candidature à Montréal OU ailleurs, mais pour le bénéfice d'un organisme de Montréal.
- Toutes les mises en candidatures doivent être déposées par des organismes membres du CABM au moment du dépôt et ce, jusqu'à la remise des prix.
- Le candidat ne peut poser sa propre candidature.
- Le candidat doit donner son consentement à sa mise en candidature.
- L'organisme proposant ne peut proposer qu'une seule candidature par catégorie.
- Un candidat ne peut recevoir plus d'un prix.

- Les soumissions de candidature se font par le formulaire en ligne sur le site du CABM. Aucune candidature ne sera acceptée par courriel ou par la poste.
- Toutes les candidatures devront être accompagnées d'au moins une lettre d'appui (trois maximum) rédigée par un ou des personnes qui ont une connaissance directe de la contribution du candidat. Les lettres d'appui doivent donner des exemples témoignant d'une ou des action-s bénévoles du candidat. Elles doivent avoir une longueur maximale de deux pages (1000 mots). Les lettres d'appui signées doivent faire état des réalisations bénévoles du candidat. Elles ne peuvent pas être soumises par des membres de la famille du candidat ni par la personne qui soumet la candidature.
- Les membres du comité de sélection ne peuvent présenter aucune candidature.
- Les personnes qui travaillent bénévolement dans des organisations politiques, syndicales ou professionnelles sont exclues.
- Une personne ou un organisme qui présente plus d'une candidature doit soumettre, pour chacune des candidatures, des documents dont le contenu a un caractère particulier et exclusif.
- La candidature d'une personne ne peut être soumise à titre posthume.
- Aucune candidature ne sera acceptée après le **31 janvier 2018**.

## Processus d'évaluation

Le processus d'évaluation des candidatures se fait en trois étapes :

1. L'équipe du CABM vérifie l'admissibilité des candidatures.
2. Un jury, par catégorie, composé d'une majorité de personnes indépendantes du CABM, évalue les candidatures selon les critères d'évaluation et détermine trois finalistes.
3. Le conseil d'administration du CABM détermine le lauréat dans chaque catégorie parmi trois finalistes.

## Description et critères de la catégorie Prix du gestionnaire de bénévoles

Ce prix vise à reconnaître un ou une gestionnaire de bénévoles d'un organisme membre du CABM situé à Montréal, qui se distinguent par ses bonnes pratiques innovantes au niveau du recrutement, de la rétention, de l'encadrement et de la reconnaissance des bénévoles.

## Critères d'évaluation

1. **Nature de la contribution** (10 points)

Description des politiques et pratiques innovantes mises en place pour le recrutement, la rétention, l'encadrement et la reconnaissance des bénévoles.

2. **Portée** (dimension quantitative) (20 points)

Description de l'impact des politiques et pratiques : nombre de bénévoles recrutés, le taux de rétention des bénévoles, nombre de services offerts, nombre de personnes touchées par les bénévoles, etc.

3. **Retombées** (dimension qualitative) (20 points)

Description des effets durables sur une clientèle, un milieu, un environnement, un paysage, une communauté et comment la pérennité des politiques et des pratiques est assurée.

4. **Innovation** (25 points)

Le caractère innovateur des politiques et des pratiques correspond à la définition suivante élaborée par le Réseau québécois en innovation sociale :

*"Une innovation sociale est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant."*

5. **Inspiration** (25 points)

Le candidat a inspiré, stimulé et/ou influencé ses collègues et/ou ses homologues : a rendu son expérience ou ses connaissances disponibles pour d'autres; a mis en place des moyens pour permettre la répétition ou la reproduction de son expérience ou de ses connaissances.

